

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
À CÉTAF-AQLPA-SÉ**

Question 1 :

Référence : Rapport de M. Jacques Fontaine, « *La robustesse des prévisions d'économies d'électricité associées au Plan global en efficacité énergétique 2005-2010 d'Hydro-Québec Distribution, Évaluation - Pistes d'amélioration et de suivis.* », CÉTAF-AQLPA-SÉ-2, Document 1, page 9 de 80.

Préambule :

« ...le changement comportemental consistant à programmer une baisse de température la nuit pour le chauffage des locaux est généralement bien respecté par les clients au début de la saison froide; il suffit cependant d'un épisode de froid intense (sous -20°C par exemple) pour que la baisse de chauffage nocturne soit déprogrammée par le consommateur (ou programmée à un écart moindre) et reste ainsi pendant la suite de l'hiver. »

Question :

Quelle(s) étude(s) avez-vous réalisée(s) ou consultée(s) afin d'appuyer l'affirmation selon laquelle le froid intense incite les consommateurs à la déprogrammation de leurs thermostats ? Veuillez déposer ces études le cas échéant.

Question 2 :

Référence : Rapport de M. Jacques Fontaine, « *La robustesse des prévisions d'économies d'électricité associées au Plan global en efficacité énergétique 2005-2010 d'Hydro-Québec Distribution, Évaluation - Pistes d'amélioration et de suivis.* », CÉTAF-AQLPA-SÉ-2, Document 1, page 32 de 80.

Préambule :

« Le Distributeur gagnerait à se doter d'outils de commercialisation pour s'assurer que les participants maintiennent dans le temps les changements initialement apportés. »

Question :

Veillez spécifier les outils de commercialisation dont devrait se doter le Distributeur.

Question 3 :

Référence : Rapport de M. Jacques Fontaine, « *La robustesse des prévisions d'économies d'électricité associées au Plan global en efficacité énergétique 2005-2010 d'Hydro-Québec Distribution, Évaluation - Pistes d'amélioration et de suivis.* », CÉTAF-AQLPA-SÉ-2, Document 1, page 45 de 80.

Préambule : Concernant le programme du Distributeur *Appui aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* :

« À cet égard, Hydro-Québec Distribution devrait préciser davantage les efforts qu'elle entend entreprendre tant en ce qui concerne l'amélioration de la formation des professionnels qu'auprès de la clientèle elle-même, par l'entremise de sa force de vente, afin de mieux l'informer du potentiel d'efficacité énergétique. » (nos soulignés)

Question 3.1 :

Pouvez-vous décrire quel plan de formation serait optimal pour les professionnels ? Veuillez en spécifier la durée, la fréquence et le degré de spécialisation par catégorie de professionnels.

Question 3.2 :

Veillez fournir les mêmes informations pour les programmes de formation spécifiques à la clientèle.

Question 4 :

Référence : Rapport de M. Jacques Fontaine, « *La robustesse des prévisions d'économies d'électricité associées au Plan global en efficacité énergétique 2005-2010 d'Hydro-Québec Distribution, Évaluation - Pistes d'amélioration et de suivis.* », CÉTAF-AQLPA-SÉ-2, Document 1, page 77 de 80.

Préambule :

« Les économies d'électricité prévues au Programme d'appui aux initiatives dans les marchés PMI et Grandes entreprises posent un risque spécifique d'effritement qui pourrait résulter de la décroissance ou de la fermeture de l'entreprise. »

Question 4.1 :

Veillez quantifier le risque d'effritement résultant de la décroissance ou de la fermeture d'entreprises.

Question 4.2 :

Comment suggérez-vous que le Distributeur prenne en compte ce risque d'effritement dans son PGEE ?

Question 5 :

Référence : Rapport de M. Jacques Fontaine, « *La robustesse des prévisions d'économies d'électricité associées au Plan global en efficacité énergétique 2005-2010 d'Hydro-Québec Distribution, Évaluation - Pistes d'amélioration et de suivis.* », CÉTAF-AQLPA-SÉ-2, Document 1, pages 74-75 de 80.

Préambule :

« Nous sommes d'opinion qu'Hydro-Québec Distribution pourrait aussi trouver avantage à diversifier ses outils d'aide financière aux initiatives d'efficacité énergétique, en y ajoutant la facilitation du financement, en association avec une institution financière. Cet outil pourrait selon le cas être offert en remplacement ou en combinaison des subventions et ainsi permettre d'accroître les gains associés aux programmes en bénéficiant. Nous référons le

lecteur aux exemples du programme commercial de la Société en commandite Gaz Métro (SCGM) et des programmes d'efficacité énergétique de son Fonds d'efficacité énergétique (FEÉ) et d'Hydro Manitoba, discutés au présent rapport dans la section relative au programme d'inspection énergétique résidentielle ÉnerGuide. »

Question 5.1 :

Veillez expliquer, avec études à l'appui, les avantages et les inconvénients que procurait le financement pour le Distributeur et les clients par rapport à une subvention.

Question 5.2 :

Veillez expliquer, avec études à l'appui :

- a) dans quelle mesure les économies d'énergie des programmes pourraient être accrues (en pourcentage ou en GWh) ; et**
- b) pour quels programmes et mesures un tel accroissement pourrait s'appliquer.**

Question 5.3 :

Pour les programmes du FEÉ, du SCGM et de Manitoba Hydro offrant un financement, veuillez répondre aux questions suivantes :

- a) Pour quelles raisons un financement est offert pour les marchés visés par ces programmes ?**
- b) Quelle est la valeur de l'appui financier par le biais du financement et comment cet appui se compare-t-il à celle offerte, s'il y a lieu, par l'entremise d'une subvention ?**
- c) Qui gère et garantit les prêts ?**
- d) Qui effectue l'étude de crédit ?**
- e) Quel est le taux de mauvaises créances pour ces programmes à ce jour ?**

- f) Quel est le risque assumé par les clients participants aux programmes ?
- g) Quels sont les résultats énergétiques et budgétaires pour ces programmes à ce jour ?
- h) Quelles sont les projections énergétiques et budgétaires pour ces programmes pour la période 2005-2010 ?
- i) Est-ce que ce volet a reçu une approbation de la Régie de l'énergie ?